



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION TAXATION ANNUELLE 2022

Aux contribuables de la municipalité :

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

Que le rôle de perception foncier pour l'année 2022 confectionné en conformité avec le règlement de taxation 270-2022 adopté le 4 janvier 2022 est complété et déposé au bureau de la directrice générale/secrétaire-trésorière au 61-A rue Principale, à Saint-Nazaire-de-Dorchester.

Que l'envoi des comptes de taxe foncière sera fait dans les délais impartis.

Le premier versement des taxes devra être acquitté le ou avant le **1^{er} mars 2022**, le deuxième versement devra être acquitté le ou avant le **1^{er} juin 2022**, le troisième versement devra être acquitté le ou avant le **1^{er} août 2022** et le quatrième versement devra être acquitté le ou avant le **1^{er} octobre 2022**.

Que le rôle de perception foncier est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 20^e jour de janvier 2022

Joanie Bolduc Pelchat
Directrice générale/secrétaire-trésorière